



Chambres
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

BILAN DE MANDATURE

#CMA2021

Avec
le réseau des ,
l'Artisanat a de **l'avenir**



Ce programme a été initié sous l'impulsion de Bernard Stalter. Il est le reflet de sa volonté de positionner avec force le réseau des Chambres de métiers et de l'artisanat sur la scène institutionnelle nationale et auprès des pouvoirs publics.

Atteint par la covid-19, le président Bernard Stalter s'est éteint le 13 avril 2020.

Nous le remercions pour les combats menés et les victoires obtenues en faveur du développement de l'apprentissage, des territoires, des entreprises artisanales, tant sur le plan national qu'europpéen.

Au-delà de son action, nous souhaitons ici lui rendre hommage pour ses valeurs : celles de l'artisanat, qu'il portait chevillées au corps et incarnait avec humanité.

Le Bureau de CMA France

SOMMAIRE

p.5 **Edito**

p.10 **Chiffres clés**

p.12 **Deux enjeux**

- **Développer** nos services pour les entreprises artisanales
- **Accompagner** la transition numérique des entreprises et du réseau.

p.23 **Cinq axes structurants**

- **Innover** pour moderniser notre système de formation
- **Améliorer** chaque jour notre image et l'attractivité de l'Artisanat
- **Organiser** un réseau structuré et uni pour les territoires
- **Positionner** les CMA en interface des actions des territoires pour les entreprises artisanales
- **S'appuyer** sur les élus engagés pour l'artisanat, pour les entreprises artisanales

p.56 **Crise sanitaire : mobilisation du réseau**

p.59 **#TousMobilisés**

EDITO



Fruit d'une large concertation du réseau des chambres de métiers et de l'artisanat, le programme de la mandature 2016-2021, adopté à l'unanimité le 28 septembre 2017, a été conduit dans un contexte complexe, marqué par de profonds bouleversements.

Aux réformes historiques qui ont considérablement transformé l'organisation du réseau et redéfini ses missions régaliennes - la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel et la loi du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises, dite loi PACTE - sont venus s'ajouter une succession de crises sociales et une pandémie internationale. Ces dernières ont très lourdement impacté l'activité des entreprises artisanales et le réseau s'est mobilisé avec la plus grande détermination pour les soutenir et les accompagner dans leurs démarches.

Dans ce contexte exceptionnel, le réseau n'a cessé de positionner l'artisanat et l'apprentissage au cœur des débats et s'est affirmé, par l'intermédiaire de ses élus, comme interlocuteur privilégié des décideurs locaux, nationaux et européens.

A maintes reprises, il a montré qu'il était à la fois force de proposition et moteur du changement. Il a su s'adapter aux mutations, faire preuve d'innovation, moderniser son système de formation par l'apprentissage et affirmer son utilité.

La régionalisation mise en place suite à la loi PACTE illustre parfaitement la capacité d'adaptation du réseau. Ses établissements se sont progressivement engagés dans un processus de restructuration pour disposer, au 1^{er} janvier 2021, d'une seule entité publique administrative régionale à destination de leurs publics : entreprises artisanales, créateurs et repreneurs d'entreprise, apprentis et collectivités locales. En gérant au sein d'une seule entité régionale les fonctions « supports » comme les ressources humaines, l'informatique, les finances, l'ingénierie mais aussi la définition des priorités politiques sur l'ensemble du territoire régional, le réseau permet aux 11 000 collaborateurs, répartis sur 300 points de contact, de gagner en efficacité, réactivité et proximité. C'est également l'opportunité d'offrir à nos clients un réseau structuré, doté d'une offre de services harmonisée, adaptée aux besoins de tous les territoires.

Le réseau a par ailleurs mis à profit la mandature pour engager une réflexion sur le numérique dans l'objectif d'en faire un atout de sa transformation et une opportunité pour les entreprises artisanales. Durant la crise sanitaire, les CMA ont déployé de multiples outils pour offrir un accompagnement personnalisé à leurs ressortissants. Ainsi, 3,2 millions de contacts ont été pris pendant les périodes de confinement pour orienter les entreprises artisanales vers les aides adéquates et des milliers

d'artisans ont pu bénéficier d'un diagnostic pour profiter des solutions innovantes offertes par le numérique.

Enfin, pour promouvoir les atouts de l'artisanat et de l'apprentissage mais aussi valoriser son rôle de leader de la formation et de premier réseau d'appui aux entreprises artisanales, le réseau a défini une stratégie de communication, appuyée par de nombreuses campagnes nationales.

Bâti suivant les deux enjeux et cinq axes structurants du programme de mandature, ce document dresse le bilan des actions menées, des initiatives déployées, des dispositifs mis en œuvre ou encore des mesures obtenues par le réseau durant ces cinq années au profit de l'artisanat et de ses 1,7 million d'entreprises.

JOËL FOURNY

Président de CMA France

CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE PERFORMANCE 2020-2022



Résultat d'un dialogue nourri avec le réseau, le contrat d'objectifs et de performance 2020-2022 de CMA France fixe pour les CMA une stratégie ambitieuse de croissance et de développement de l'artisanat. Il traduit la reconnaissance du rôle majeur des CMA par l'Etat et son engagement d'accompagner le réseau dans ses missions essentielles. Il préserve par ailleurs la stabilité des ressources du réseau durant sa période de mise en œuvre.

Cinq axes ont été définis pour une période de trois ans :

- Entrepreneuriat et développement économique ;
- Transitions numériques et écologiques ;
- Communication en faveur de l'artisanat ;
- Appui territorial ;
- Optimisation de l'efficience du réseau des CMA.

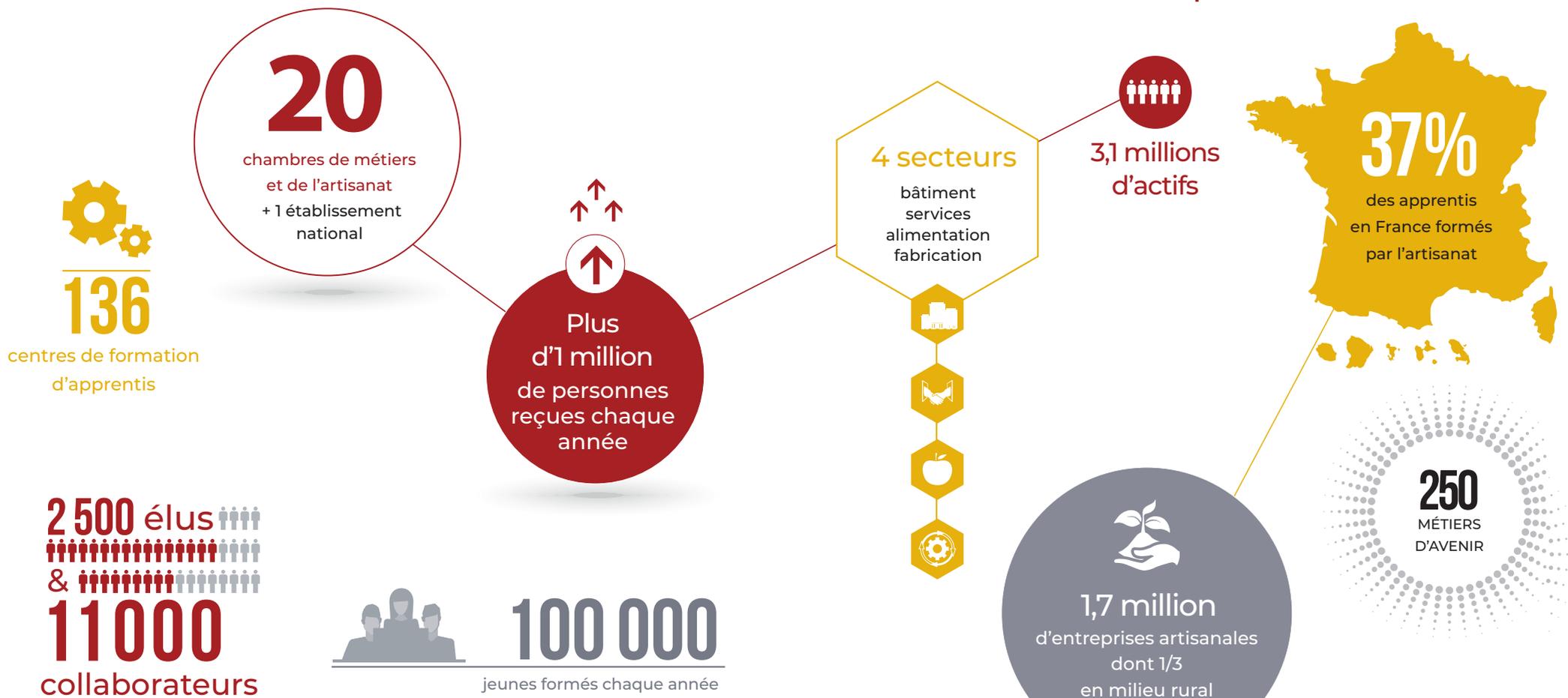
Egalement déclinés en versions régionales (contrats d'objectifs et de moyens), le COP s'articule autour d'une quarantaine d'objectifs opérationnels, eux-mêmes déclinés en indicateurs objectifs et ambitieux*. L'ensemble du réseau aura décliné le COP national en COM régional au mois de juin 2021.

*Le présent bilan y fait référence à quelques reprises.

CHIFFRES CLÉS

Le réseau des CMA

L'Artisanat, Première entreprise de France



ENJEU 1

DÉVELOPPER nos services pour les entreprises artisanales

Premier réseau d'appui pour les entreprises artisanales, les chambres de métiers et de l'artisanat agissent au quotidien pour accompagner les entreprises lors de chaque étape, de leur création à leur transmission, en passant par toutes les phases de leur développement. Promulguée en mai 2019, la loi PACTE a profondément bouleversé leurs organisations et leurs missions. Aussi, les CMA se sont adaptées pour répondre aux nouveaux besoins de leurs clients. Elles ont mené une démarche marketing ambitieuse pour rendre plus lisible et attractive leur offre de services. Elles disposent d'un socle commun national de services gratuits ou payants renforcés à destination des entreprises parmi lesquels figurent à ce stade neuf « produits phares » nationaux.

Initiatives déployées et actions menées durant la mandature :

ASSURER UN PILOTAGE RÉGIONAL DE L'OFFRE GLOBALE DE SERVICES (OGS)

Le processus de régionalisation engagé par le réseau constitue un moyen de renforcer les liens de proximité avec les entreprises artisanales et d'assurer partout en France une offre de services de qualité adaptée aux besoins et aux particularités des territoires. Aussi, un pilotage régional a été assuré pour aboutir à :

- Une grille nationale de l'offre de services : 4 catégories de clients et 20 domaines d'intervention (formation, création-reprise, développement des entreprises et des territoires) ;
- Un kit de communication pour faciliter l'appropriation par le réseau ;
- Une mesure annuelle de l'impact de l'offre de services à partir de 65 indicateurs.

PROPOSER DES PRODUITS PHARES IDENTIFIABLES :

9 produits phares nationaux :

- Parcours créateur* ;
- Entreprendre.artisanat.fr ;

- Performa Approche globale ;
- Autodiagnostic numérique ;
- Performa Numérique ;
- Répar'Acteurs ;
- Cité du goût et des Saveurs ;
- Prépa-Apprentissage ;
- Assistance au contrat d'apprentissage.

3 produits phares en cours :

- Accompagnement aux formalités ;
- Performa transition écologique ;
- Médiation apprenti/entreprise.

**Parcours Créateur en présentiel puis en distanciel depuis mars 2020. Plus de 35 000 apprenants depuis le lancement de cette offre en 2019.*

DÉVELOPPER LES PRESTATIONS PAYANTES

Un travail autour d'une tarification nationale établie pour plusieurs produits phares nationaux, permettant d'accroître la visibilité de l'offre des CMA a été réalisée.

RENFORCER LES COMPÉTENCES AUTOUR DE LA DÉMARCHE COMMERCIAL/MARKETING

- Production de 10 cadres de plans d'action marketing correspondant aux catégories de clients ;
- Elaboration d'une formation-action des conseillers CMA. (Expérimentation menée avec la CMA Bourgogne) ;
- Plans d'action marketing définis pour les produits phares nationaux (2019/2021).

DÉVELOPPER LES NOUVELLES OFFRES AUTOUR DES MODES ÉMERGENTS DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION

- « Produits phares identifiables » : Répar'Acteurs, avec plus de 4500 entreprises labellisées ;
- « TPE & PME gagnantes sur tous les coûts » lancé fin 2017 au niveau national, avec près de 400 entreprises bénéficiaires pouvant générer en moyenne par entreprise plus de 4000 euros d'économie par an ;
- Au niveau local : nouvelles offres sur l'écologie Industrielle et territoriale (EIT), la mobilité et les bio déchets par exemple ;
- Déploiement du réseau « Cité du goût et des saveurs » et de son offre de service dédiée. Objectif : promouvoir une alimentation de qualité, locale et les produits de l'artisanat auprès des consommateurs et des territoires. Ce déploiement a été l'occasion pour CMA France d'internaliser le recrutement d'un collaborateur affecté au projet et pour le compte du réseau.

DÉVELOPPER L'ACCOMPAGNEMENT ET L'OFFRE DE FORMATION À DESTINATION DES ENTREPRISES

Les CMA accompagnent les entreprises artisanales dans leurs démarches pour le recrutement d'un apprenti : aide à la rédaction du contrat d'apprentissage, information sur les aides à l'embauche, mise en relation avec le CFA, lien avec le médiateur de l'apprentissage en cas de difficultés, formation et certification des maîtres d'apprentissage.

Elles contribuent aussi à la compétitivité des entreprises artisanales par une politique de formation moderne et diversifiée.

- Large gamme de formations de perfectionnement permettant l'obtention de diplômes ;
- Lancement de la plateforme nationale e-formation.artisanat.fr ; Elle propose de nombreuses formations en ligne pour entreprendre dans l'artisanat et développer ses compétences ;

- Accompagnement des entreprises pour le recrutement et la formation de leurs salariés.

DIVERSIFIER L'ACCÈS AU FINANCEMENT (CAUTIONNEMENT MUTUEL, FINANCEMENT PARTICIPATIF)

- Lobby européen pour développer les instruments de garanties à destination des entreprises artisanales dans le cadre des programmes COSME et InvesEU ;
- Renforcement du partenariat entre Kiss Kiss Bank Bank et CMA France, presque 2 millions d'euros collectés en financement participatif pour les artisans.

APPUYER LA CRÉATION DE GRAPPES D'ENTREPRISES (MÉTIERS D'ART, EPV)

- CMA France participe à toutes les commissions nationales pour l'attribution du label EPV (Entreprises du Patrimoine Vivant) ainsi qu'aux instances de l'INMA et d'AAF ;
- Participation à la création de la nouvelle gouvernance de l'INMA.

ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES SUR TOUS LEURS MARCHÉS

- Animation des groupes de travail exports avec les conseillers dédiés pour coordonner les actions à l'international ;
- Discussion avec BPI France sur l'assurance prospection accompagnement et Business France sur le chèque relance ;
- Etude d'un partenariat national avec Team France Export ;
- En 2020, lancement de la démarche CMA International, faisant entrer sous la même bannière l'ensemble des démarches du réseau valorisant le savoir-faire de l'artisanat

français et des CMA dans le monde (Coopération, export, mobilité des apprentis).

ENCOURAGER L'ENTREPRENEURIAT FÉMININ ET LA MIXITÉ

Si la part des femmes chefs d'entreprises artisanales est en constante augmentation, le réseau se mobilise pour lever les freins persistants à son développement.

Il est force de propositions et porte de nombreuses actions :

- Diplôme d'assistant(e) de dirigeant d'entreprise artisanale (ADEA), créé par CMA France, destiné aux conjoints et assistants de chef d'entreprise artisanale. Il permet l'obtention d'un titre homologué de niveau IV (niveau Bac) ;
- Réseaux de femmes chefs d'entreprises ;
- Campagnes de sensibilisation à l'égalité professionnelle ;
- Développement de méthodologie innovante d'accompagnement des femmes à la création d'entreprise artisanale ;
- Projet MADAME, financé par le programme européen FEADER : promotion de l'égalité professionnelle et lutte contre les stéréotypes de genre :
 - Intervention auprès des professeurs du primaire et du secondaire pour délivrer un message d'orientation neutre vers les métiers de l'artisanat ;
 - Intervention dans les CFA pour promouvoir l'égalité professionnelle, la lutte contre la discrimination et le harcèlement sexuel ;
 - Intervention auprès des enfants de maternelle et de primaire sur l'orientation pour faire découvrir aux plus petits les métiers de l'artisanat, sans distinction de genre, par l'intermédiaire de jeux et de contes ;
 - Madame Artisanat : promotion de l'entrepreneuriat au féminin : développement du prix dans les territoires et édition nationale depuis 2020.

ENJEU 2

ACCOMPAGNER la transition numérique des entreprises et du réseau



Durant la mandature 2016-2021, le réseau des CMA s'est mobilisé pour accompagner les mutations, moderniser ses outils et faire de la transition numérique un atout de sa transformation mais aussi une opportunité pour les entreprises artisanales. La crise sanitaire que nous connaissons depuis plus d'un an a accéléré ce processus de transformation et a permis d'obtenir des résultats concrets et chiffrés. Ainsi, le réseau des CMA s'est immédiatement organisé pour permettre à ses collaborateurs d'exercer leur activité en télétravail, permettant ainsi des millions de contact à distance avec les chefs d'entreprises. Il s'est par ailleurs engagé dans une opération de diagnostic massif de la maturité digitale des entreprises artisanales, notamment à la demande du gouvernement dans le cadre de France Relance.

Initiatives déployées et actions menées durant la mandature :

TASK FORCE NUMÉRIQUE ET LIVRE BLANC

Une Task force numérique a été constituée au sein du réseau. Les résultats de ses travaux ont permis la rédaction d'un livre blanc dont la stratégie se décline en trois axes.

- **Axe 1** : mettre la transition numérique au cœur de l'entreprise artisanale ;
- **Axe 2** : mettre la donnée au cœur des CMA ;
- **Axe 3** : mettre les CMA au cœur de l'action publique pour les TPE en faveur du numérique.

COMITÉ DE PILOTAGE NUMÉRIQUE

Un comité de pilotage a été instauré pour impulser et suivre la mise en œuvre de cette stratégie et notamment la mise en place : d'un entrepôt national de données, de services numériques aux clients, des indicateurs du volet numérique du contrat d'objectifs et de performance, de la formation en ligne et d'un laboratoire d'innovation.

FEUILLES DE ROUTE DIGITALES

Récemment mises en place, ces feuilles de route ont pour objectif d'amplifier les convergences et de réduire les divergences entre les différentes stratégies des CMA afin de constituer une feuille de route commune pour l'ensemble du réseau. Celle-ci sera suivie par le comité de pilotage numérique.

4 CMA sont d'ores et déjà impliquées dans cette démarche : Bretagne, Hauts de France, PACA et Pays de la Loire. L'objectif est que toutes le soient à l'été 2021.

JOURNÉE DU NUMÉRIQUE

CMA France a initié la journée du numérique en janvier 2021. La crise sanitaire n'a pas permis son organisation physique mais en visioconférence. L'expérience qui a réuni plus de 500 participants sera reconduite de façon à inscrire ce principe dans les rendez-vous annuels du réseau.



DIAGNOSTICS / AUTODIAGNOSTICS NUMÉRIQUES DES ENTREPRISES

Pour répondre aux objectifs du COP, prendre part à la réalisation du plan France relance et accompagner avec efficacité les entreprises dans leur transition numérique, le réseau des CMA s'est engagé dans une opération de diagnostic massif de la maturité digitale des entreprises artisanales par deux moyens distincts :

- autodiagnostic en ligne permettant à l'artisan d'évaluer sa dextérité digitale ;
- diagnostic complet effectué avec un conseiller pour analyser la situation de l'entreprise et délivrer un plan d'actions.

MOOC « MA TPE A RENDEZ-VOUS AVEC LE NUMÉRIQUE »

Avec France NUM, la Direccte Ile-de-France et CCI France, CMA France a participé à la réalisation d'un MOOC (cours gratuit en ligne) vers la transition numérique des TPE sur la plateforme de France université numérique. Ce MOOC se présente sous forme de sessions vidéo présentant les principales clés pour mettre en place une démarche numérique.

PLATEFORMES VERTUEUSES D'INTERMÉDIATION

CMA France met en place des outils qui doivent permettre aux plateformes d'indiquer la qualité d'artisan et le titre de maître-artisan inscrits afin de les différencier des offreurs de service non professionnels. L'objectif est de permettre aux consommateurs de faire leur choix en connaissance de cause.

ACTIVATEURS FRANCE NUM

CMA France et le réseau des CMA sont partenaires de France Num qui s'appuie sur un réseau d'« activateurs » tous secteurs confondus et préalablement référencés. Le réseau, qui en compte aujourd'hui plus de 100, souhaite les doubler d'ici fin 2022.

PLATEFORMES DE SERVICES DES CMA

Les CMA ont entamé un travail de conception de plateformes délivrant des services aux artisans. Un POC, preuve de concept et de faisabilité, est mis à la disposition des CMA.

L'INTR@CMA : OUTIL COLLABORATIF INTERNE

Pour fluidifier la circulation de l'information et mutualiser les savoirs et compétences internes, le réseau des CMA s'est doté d'une plateforme collaborative. Des espaces thématiques, collaboratifs et régionaux permettent notamment aux 11 000 collaborateurs du réseau de partager l'information et d'échanger via les forums de discussion.

LA CARTE PROFESSIONNELLE DÉMATÉRIALISÉE



Délivrée par les CMA aux chefs d'entreprise artisanale et conjoints collaborateurs inscrits au répertoire des métiers, la carte professionnelle est désormais dématérialisée et équipée d'un QR CODE individuel. Lancée en 2020, la plateforme cmacarte.pro dispose notamment d'une solution de gestion de campagnes. Cette fonctionnalité a permis de contacter plus de 800 000 artisans dans le cadre d'opérations d'e-mailing sur l'accompagnement des entreprises artisanales pour le plan de relance ou les diagnostics numériques.

L'INITIATIVE DATALAB

La nécessité de mieux valoriser la data au sein du réseau a été mise en avant avec une priorité majeure : le développement d'un entrepôt de données transverse, socle de la transition numérique du réseau. Afin d'apporter une réponse à cet enjeu stratégique, CMA France a lancé l'initiative Datalab en juillet 2020. Il s'agit pour CMA France d'offrir un cadre favorisant une participation large et ouverte des collaborateurs du réseau, concernés par la construction de la solution elle-même ou par l'utilisation ultérieure des services qui seront produits. Expérimentale, cette initiative pourra être amenée, en fonction des résultats, à être étendue.

AXE 1

INNOVER pour moderniser
notre système de formation



La Loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel a été un événement majeur de la mandature, pour le développement de la formation professionnelle et de l'apprentissage. Le réseau des CMA a su montrer qu'il était à la fois force de proposition et moteur du changement. La crise sanitaire et économique que la France connaît depuis le mois de mars 2020 a révélé la capacité du réseau à se transformer et s'adapter face à un contexte extrêmement complexe. Les CMA ont renforcé encore davantage leur place de leader pour la formation des apprentis, au plus près de la vie des territoires et des entreprises.

Initiatives déployées et actions menées durant la mandature :

2016-2021: le réseau des CMA acteur de la transformation du système de formation professionnelle et d'apprentissage

La Loi Avenir professionnel, publiée le 5 septembre 2018, est le résultat d'un travail pour lequel le réseau des CMA a pris toute sa place. Dès le mois de décembre 2017, CMA France remettait à la ministre du travail le Livre Blanc du réseau des CMA sur l'apprentissage, dont les principales propositions ont été retenues :

- Fluidifier le parcours de l'apprenti, notamment par la modularisation et la digitalisation de la formation ;
- Accompagner les jeunes à entrer en apprentissage en créant un « sas » de préparation ;
- Promouvoir une orientation choisie et non subie, en reconnaissant les CMA comme un partenaire à part entière du service public régional de l'orientation.

Le réseau des CMA a également réaffirmé son attachement à la gestion directe des CFA et obtenu que ce régime soit préservé.

Lors de la mise en place des nouvelles modalités de financement des contrats d'apprentissage par les OPCO, le réseau des CMA a obtenu en septembre 2019, par la mobilisation et l'opiniâtreté de ses élus, que soit rétablie l'équité entre les CFA dits « historiques » et les CFA nouvellement créés. Les CFA du réseau ont ainsi pu opter pour les niveaux de prise en charge déterminés par les branches professionnelles.

Le rôle et les missions des CMA dans la gouvernance et le déploiement du système de formation professionnelle initiale et continue ont été renforcés et précisés. Ils sont inscrits dans le code de l'artisanat depuis la parution du décret n° 2021-168 du 16 février 2021 relatif à l'organisation et au fonctionnement du réseau des chambres de métiers et de l'artisanat.

Une contribution permanente à la gestion de la crise économique et sanitaire

Afin de faire face au risque d'un affaïssement de la dynamique en faveur de l'apprentissage et pour soutenir les projets des jeunes et des entreprises à la rentrée 2020, CMA France a proposé au Gouvernement de mettre en œuvre la « Garantie Apprentissage », trois blocs de mesures qui ont été retenues :

- Sécuriser l'accès au contrat d'apprentissage et le parcours des apprentis, grâce au renforcement de la prépa apprentissage, au soutien financier aux entreprises, à la possibilité que les jeunes sans contrats restent six mois au CFA, à la mobilisation des médiateurs de l'apprentissage ;
- Relancer la communication sur l'apprentissage par une campagne de communication massive, l'organisation de journées portes ouvertes virtuelles, l'attribution d'une place en CFA pour chaque candidat, ayant fait le choix de l'apprentissage et repéré sur Affelnet et Parcoursup ;
- Assurer la formation dans les meilleures conditions : par le

financement par les OPCO des équipements informatiques indispensables pour assurer la formation des apprentis à distance, en prolongeant d'une année les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage, en favorisant le développement de l'hybridation de la formation par un programme dédié (ce programme fait partie du plan France Relance).

La mise en œuvre de ces mesures a permis, grâce à la mobilisation de toutes les équipes des CMA et de leurs CFA, d'augmenter de 4% les effectifs d'apprentis en 2020.

Des actions innovantes au service de la performance de notre offre de formation

Au plan opérationnel, le réseau des CMA s'est mobilisé dès la publication des premières mesures d'application de la loi « Choisir son avenir professionnel ». Plusieurs rencontres et séminaires engageant les représentants de l'ensemble des régions, ont abouti à la publication du guide méthodologique : Le CFA de demain, centre de formation de l'avenir.

Le réseau des CMA forme aujourd'hui 100 000 apprentis et 130 000 personnes en formation continue. Les URMA et les CMA de région ont réaffirmé leur rôle dans la gouvernance du système de formation et les actions inscrites dans le projet de mandature ont toutes été mises en œuvre.

L'ADAPTATION DES PARCOURS ET DES CONTENUS DE FORMATION, POUR TENIR COMPTE DES NOUVEAUX PROFILS ET DES BESOINS DES ENTREPRISES :

- Les CMA de région sont engagées dans le déploiement de la prépa-apprentissage, 6 500 jeunes ont déjà pu en bénéficier ;

- Des partenariats nationaux ont été construits avec Pôle Emploi, l'Union nationale des missions locales et les Compagnons du Devoir, qui donnent plus de visibilité aux parcours de formation proposés par les CMA et aux coopérations de terrain ;
- Les centres de formation ont mis en place des outils de positionnement qui permettent de moduler la durée du contrat d'apprentissage et de former au plus près des besoins ;
- La carte des formations des CFA a été renouvelée pour mieux répondre aux besoins des territoires ;
- Tous les centres de formation des CMA ont obtenu ou sont sur la voie de la certification qualité de la formation (Qualiopi) ;
- Le réseau est engagé dans la validation de l'accréditation Erasmus +, qui renforce la place de l'expérience européenne dans les parcours de formation.

LA MODULARISATION ET LA MODERNISATION DE NOTRE OFFRE DE FORMATION

- Le programme « e-formation » a été lancé en 2020. Il vise à proposer à chaque apprenant, à chaque entreprise, la possibilité de se former pour tout ou partie à distance ;
- Le réseau est doté d'un cadre méthodologique et technique qui lui permet de modulariser son offre de formation ;
- CMA France a organisé et animé de nombreux séminaires et webinaires afin de développer, par le partage d'expériences, la capacité d'innovation affirmée au cours de l'année 2020-2021 pour assurer la continuité des formations, alors que les centres de formation et certaines entreprises étaient fermés ;
- CMA France coordonne depuis 2017 un projet ERASMUS+ qui consiste à organiser des visites d'études sur l'innovation pédagogique au Danemark, au Pays de Galles, en Islande et en Finlande.

LA PÉRENNISATION DU FINANCEMENT DES CFA

- Les CMA ont été mobilisées pour faciliter le transfert des contrats d'apprentissage aux OPCO ;
- Le dialogue avec les instances de financement des CFA - France compétences, opérateurs de compétences - est établi ;
- La régionalisation du réseau des CMA engagée en 2021 augmente la lisibilité et la place de nos CFA dans la discussion avec les pouvoirs publics.

LE DÉPLOIEMENT ET LA VALORISATION DES TITRES DE LA FILIÈRE ARTISANALE

- Un travail en profondeur a été lancé par CMA France afin de mieux intégrer les nouvelles obligations faites aux certificateurs pour l'inscription de leurs certifications au répertoire national des certifications professionnelles. La place des CMA et des organisations professionnelles est renforcée, dans tous les aspects du développement de nos certifications ;
- De nouvelles formations ont été inscrites au répertoire spécifique de France-compétences, pour tenir compte de l'évolution des besoins des entreprises. Elles sont éligibles au compte personnel de formation ;
- La formation et la certification du maître d'apprentissage sont ainsi inscrites dans la liste de France-compétences ;
- Le partenariat avec le Cnam a été renouvelé, afin de consolider les passerelles entre les titres de la filière artisanale et les diplômes de l'enseignement supérieur.

AXE 2

AMÉLIORER chaque jour notre image et l'attractivité de l'Artisanat

Au cours de la mandature 2016-2021, le réseau des CMA a déployé une stratégie de communication s'appuyant sur des campagnes menées à destination de ses différents publics. Son ambition : renforcer son positionnement d'acteur majeur de l'artisanat dans l'hexagone et dans les territoires d'outre-mer tout en valorisant l'image du secteur et de ses métiers. Son rôle de représentation politique s'est exprimé sur des grands dossiers d'actualité et a permis de renforcer son image dans un contexte concurrentiel accru, marqué par l'entrée en vigueur de la loi PACTE et de la loi « Choisir son avenir professionnel ».

Initiatives déployées et actions menées durant la mandature :

Positionner le réseau des CMA

ÉTUDE D'IMAGE ET DE NOTORIÉTÉ DES CMA PAR L'INSTITUT BVA

En juillet 2019 et août 2020, deux études ont été menées pour évaluer la perception des actions des CMA par leurs différents publics. Les résultats ont conforté la position de leader du réseau en tant qu'interlocuteur privilégié des entreprises artisanales, des porteurs de projets et des jeunes en recherche d'une orientation professionnelle.

Des campagnes de communication ont par ailleurs été décidées pour conforter cette position du réseau.



CAMPAGNE #LABONNERÉPONSE

Lancée en octobre 2019 pour confirmer notre positionnement de référence, expert de l'artisanat et des territoires, la campagne s'est déclinée à travers trois messages : « se lancer dans l'artisanat », « se développer dans l'artisanat » et « trouver sa voie dans l'artisanat ».



CAMPAGNE « GÉNÉRATION ARTISANAT »

Lancée en 2019 pour valoriser le rôle clé du réseau sur les questions d'apprentissage et de formation, cette campagne a pour objectif de permettre au réseau d'assurer la pérennité de ses CFA et le maintien d'une offre de formation de qualité dans tous les territoires.

CAMPAGNE « NOUS NE SOMMES PAS N°1 DE L'APPRENTISSAGE PAR HASARD »



AVEC L'APPRENTISSAGE DANS L'ARTISANAT, FORMEZ-VOUS À UN MÉTIER PASSION DANS NOS 136 CFA



www.artisanat.fr



Lancée au mois d'avril 2021 pour positionner le réseau en tant que leader sur la formation par apprentissage et permettre ainsi de promouvoir son offre de formation.



VEILLE DE L'ARTISANAT

Le réseau s'est également doté d'un service de veille pour suivre l'évolution du secteur de l'artisanat sur tout le territoire ainsi que les tendances en termes d'entrepreneuriat et de création d'entreprises.

Répondre aux attentes des publics à travers une offre de services moderne et innovante

OFFRE GLOBALE DE SERVICES (OGS)

En 2017, le réseau des CMA a poursuivi l'important travail initié pour harmoniser son offre de services et ainsi garantir une égalité d'accès à tous ses clients, quel que soit leur lieu d'implantation.



PARCOURS CRÉATEUR

Une campagne a été lancée en septembre 2019 pour promouvoir ce produit phare auprès des porteurs de projet mais aussi des artisans nouvellement immatriculés souhaitant se former durant leurs premiers mois d'activité.

RÉPAR'ACTEURS



En 2020, un travail de refonte a été réalisé associant le réseau dans une réflexion stratégique et créative de la marque.

CITÉ DU GOÛT ET DES SAVEURS



La cité du goût et des saveurs est un produit porté par l'ensemble du réseau en partenariat avec la MAAF, dont l'offre ne cesse de s'étendre grâce à l'accueil favorable des partenaires locaux des CMA et aux différents groupes de travail mis en place.

6 CLÉS POUR RELANCER SON ENTREPRISE



Mise en place en septembre 2020, dans le cadre de la crise COVID-19, l'offre « 6 clés pour consolider et pérenniser mon entreprise » regroupe les services et produits proposés par le réseau à tous ses publics : artisans, jeunes en formation, porteurs de projet, collectivités.

PERFORMA, POUR UNE VISION GLOBALE DE L'ENTREPRISE



Le LAG (logiciel d'approche globale) est devenu Performa, un produit, une marque, plus lisible et plus interactif pour répondre aux besoins des chefs d'entreprise et des collectivités. En

complément, le réseau a proposé un autodiagnostic numérique et également un diagnostic numérique (Performa Numérique). Un autre diagnostic qui portera sur la transition écologique sera déployé en 2021.

Développer une stratégie événementielle pour renforcer nos sujets

Événement majeur du réseau, la Semaine nationale de l'artisanat est l'occasion pour les chambres de métiers et de l'artisanat de démontrer aux français que l'artisanat constitue une réponse à leurs attentes et offre de réelles perspectives de carrières.

ENTREPRENEURIAT

GO Entrepreneurs



Ce salon permet au réseau de renforcer son positionnement sur les questions de création et de transmission d'entreprises.

Prix national Madame Artisanat



Organisé en partenariat avec AG2R La Mondiale, ce prix valorise la place des femmes dans l'artisanat. En 2021, deux réseaux féminins étaient également partenaires : Femmes Chefs d'Entreprises (FCE) et Bouge Ta Boîte.

COLLECTIVITÉS

Prix Ma Ville Mon Artisan



Organisé en partenariat avec Médecis, ce prix récompense les territoires qui, par leurs actions et initiatives, encouragent le développement de l'économie de proximité et des entreprises artisanales. Il est remis chaque année, sur le stand du réseau, lors du Salon des Maires et des Collectivités Locales.

INNOVATION, MODERNITÉ ET MADE IN FRANCE



STARS & MÉTIERS
GRANDS PRIX
DE L'ARTISANAT

Prix Stars & Métiers

Organisé par les CMA et les Banques Populaires depuis 2007, le prix Stars & Métiers valorise l'excellence, l'audace et l'innovation dans l'artisanat en récompensant des artisans passionnés.



Salon MIF EXPO - Made In France

Présent depuis de nombreuses années, le réseau des CMA sera partenaire officiel de l'édition 2021 pour renforcer son positionnement sur la question du Made in France.

APPRENTISSAGE

Semaine Nationale de l'Apprentissage

Avec la réforme de l'apprentissage en 2018, la mobilisation de l'Organisée depuis janvier 2019, cette semaine a pour objectif de promouvoir l'apprentissage, tant auprès des entreprises que des jeunes et de communiquer sur les services proposés par les CMA.

Journée Portes Ouvertes nationale



En juin 2020, le réseau des CMA a lancé une campagne nationale pour l'apprentissage : « Déconfinetonavenir, choisis l'apprentissage ! » avec pour point d'orgue l'organisation d'une JPO nationale virtuelle le 24 juin. Fort de son succès, le rendez-vous a été renouvelé le 24 mars 2021.

Prépa Apprentissage et Cap Artisanat

PRÉPA
Apprentissage

La **Prépa Apprentissage** est un produit phare du réseau. Ce dispositif accompagne un public large (jeune, en reconversion, en situation de handicap) au sein du centre de formation et constitue une véritable passerelle vers le contrat d'apprentissage.



« **Cap artisanat** » est un dispositif d'orientation professionnelle vers les métiers de l'artisanat pour les jeunes NEETs (ni en emploi, ni en formation, ni en éducation) de moins de 26 ans. Le projet a bénéficié d'une subvention FSE-IEJ (Fonds social européen et Initiative pour l'emploi des jeunes) qui a posé un objectif d'accompagnement de presque 1 900 jeunes sur deux ans.

Trophées de l'apprentissage dans l'artisanat

En mémoire de Bernard Stalter, président de CMA France

durant la mandature et décédé en avril 2020 des suites de la covid-19, le réseau des CMA a lancé en avril 2021 les « Trophées de l'apprentissage dans l'artisanat ». Un « Trophée Bernard Stalter » récompensera chaque année une personnalité, artisan ou pas, fortement investie en faveur de l'apprentissage comme voie d'excellence.

Moderniser nos outils et supports de communication :

REFONTE DE LA CHARTE GRAPHIQUE DU RÉSEAU

Les chambres de métiers et de l'artisanat se sont dotées d'une nouvelle charte graphique en accord avec les valeurs véhiculées au quotidien par le réseau et suivant l'évolution des moyens de communication, notamment digitaux. Un travail de refonte a ainsi été réalisé en 2018.



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**



**Chambres
de Métiers
et de l'Artisanat**

REFONTE ARTISANAT.FR

Mis en ligne en décembre 2017, la nouvelle formule du site internet Artisanat.fr devient le « portail des chambres de métiers et de l'artisanat ». Ce repositionnement permet une meilleure lisibilité de l'action du réseau des CMA et offre une porte d'entrée vers son offre de services. Une version 2 de ce site sera lancée en 2022.

LANCEMENT ENTREPRENDRE.ARTISANAT.FR

CMA France a lancé un nouveau portail axé sur la reprise/transmission d'entreprises artisanales : « La bourse nationale pour les créateurs, les repreneurs et les cédants pour Entreprendre dans l'Artisanat ». Plus de 6 000 offres de reprises sont recensées.

CRÉATION SITE CMA-FRANCE.FR

Afin de communiquer sur les actions institutionnelles de CMA France et de son président, un site internet a été mis en ligne en juillet 2017. Au-delà des actualités, le site permet la mise en ligne des communiqués de presse, des publications et des discours.

LETTRE DE CMA FRANCE : UNE NOUVELLE LIGNE ÉDITORIALE ET UNE NOUVELLE MAQUETTE



Bimensuelle de quatre pages, la Lettre de CMA France permet de communiquer sur les positions de CMA France et les actions menées par le réseau des chambres de métiers. Une refonte de la maquette et de sa ligne éditoriale a été engagée en 2017 afin de la moderniser et d'optimiser sa lecture.

UNE PRÉSENCE RENFORCÉE SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

Dotée d'un compte Twitter et d'une chaîne Youtube, il a été décidé de renforcer la présence de CMA France sur les réseaux sociaux avec la création d'un compte Facebook et Instagram en 2017 puis LinkedIn en 2018. En 2020, des opérations ont été menées auprès des jeunes sur Snapchat et TikTok.

FAIRE SAVOIR : LA SÉRIE PODCAST QUI PARLE DE L'EXPERTISE DES CMA PAR LES ARTISANS



CMA France a lancé en 2021 « Faire savoir », une série de podcasts dédiée à la valorisation et l'expertise du réseau des CMA. Ces épisodes d'une quinzaine de minutes, orchestrés par l'animatrice Nathalie Schraen-Guirma, permettent aux artisans de s'exprimer sur les sujets phares du réseau tels que la transition numérique, l'apprentissage, le développement durable ou encore l'export.

S'adapter à l'actualité et à la crise Grand débat de l'Artisanat

GRAND DÉBAT DE L'ARTISANAT



Dans le cadre du grand débat national initié suite aux manifestations des gilets jaunes, le réseau des CMA a mené une large consultation auprès des artisans. Six priorités ont ainsi été identifiées et 14 mesures ont été présentées pour permettre aux artisans de vivre et travailler dignement.

GRÈVES / GILETS JAUNES : « SAMEDI ARTISANAT »



Pour soutenir les entreprises artisanales, victimes des manifestations des gilets jaunes, et encourager l'économie du Made in France, les CMA ont lancé les « Samedis de l'artisanat ». L'objectif de cette opération : inviter les français à consommer artisanal et à le faire savoir sur les réseaux sociaux.

CRISE SANITAIRE : #TOUSAVECNOSARTISANS

Mise en place d'une campagne d'engagement relayée sur les réseaux sociaux #TousAvecNosArtisans



Communiquer sur nos établissements

RÉGIONALISATION DU RÉSEAU

Pour communiquer sur cette réforme majeure, les CMA ont notamment réalisé une plaquette « Voir plus grand pour agir plus près ».

CHANGEMENT DE NOM

En 2019, l'« APCMA » a changé de nom pour devenir « CMA France ». Plus cohérent, ce nouveau nom renforce la stratégie de marque CMA et réaffirme son positionnement de réseau référent.

AXE 3

ORGANISER un réseau structuré et uni pour les territoires



Pour représenter et accompagner au mieux les entreprises artisanales, le réseau des CMA s'est appuyé sur toutes les forces qui le composent pour se restructurer et ainsi garantir une répartition efficace des compétences entre ses différents niveaux : local, régional, national. Ainsi, en application de la loi PACTE, le réseau compte depuis le 1^{er} janvier 2021 une tête de réseau nationale (CMA France), 18 CMA de région et 2 CMA de droit local. Il n'y a plus qu'un seul établissement public administratif par région, avec plusieurs sites. Au total, en métropole et en outre-mer, ce sont 300 points de contact, 11 000 collaborateurs et 2 500 élus présents sur le terrain. CMA France a assuré les expertises nécessaires à la mise en place et au suivi des textes relatifs à la régionalisation. Son expertise juridique a par ailleurs été mobilisée sur la question des Ressources humaines ou encore sur le Statut du personnel pour accompagner le réseau dans ce changement.

Initiatives déployées et actions menées durant la mandature :

AMÉLIORER LA LISIBILITÉ DES MISSIONS

Organisation de groupes de travail et séminaires pour définir le rôle de chaque échelon et donner du sens à cette réforme du réseau.

DÉVELOPPER DES GROUPES D'EXPERTISE NATIONAUX

Mise en place de groupes d'expertise : fonds européens, observation territoriale et alimentation, offre de services, numérique, transition écologique, formalités d'entreprise, export, coopération...

MUTUALISER LES RESSOURCES ET LES COMPÉTENCES SPÉCIALISÉES DÉVELOPPÉES AU SEIN DES CMA

Intervention d'experts du réseau pour :

- Déployer le réseau des Cités du goût et des saveurs ;
- Développer les compétences en matière d'urbanisme et d'aménagement ;

- Elaborer des propositions concernant l'environnement économique, fiscal et social des entreprises ;
- Partager des bonnes pratiques sur les sujets comptables et financiers ;
- Participer à des travaux européens sur des sujets techniques.

ACHEVER LES MUTUALISATIONS EN COURS, ENCOURAGER LES MUTUALISATIONS INTERRÉGIONALES

- Accélération du déploiement de SAP dans le réseau (plus de 70 % aujourd'hui), dans un contexte de forte évolution structurelle du réseau ce qui a également permis de proposer en 2021, aux nouvelles chambres de région, une solution comptable et financière adaptée à leur nouvelle organisation tout en préservant l'objectif d'avoir un seul outil pour tout le réseau ;
- Mise en place de mutualisation pour les chambres d'outre-mer, notamment sur l'ingénierie de projet.

IMPLIQUER LES COLLABORATEURS DU RÉSEAU, À TOUS LES NIVEAUX, DANS LA CONSTRUCTION D'OUTILS

- Constitution du réseau Cité du Goût et des Saveurs pour le déploiement du produit phare ;
- Refonte du diagnostic global d'entreprises Performa ;
- Elaboration du parcours créateur ;
- Conception de l'autodiagnostic numérique, du diagnostic numérique, du diagnostic transition écologique ;
- Evolution du label Répar'Acteurs ;
- Evolution de la solution comptable et financière du réseau sur SAP ;

- Ainsi que les différents produits phares nationaux ;
- Création de la réunion mensuelle des Secrétaires généraux régionaux pour partager plus régulièrement les informations et les stratégies.

DÉFINIR UN PROCESSUS DE GÉNÉRALISATION DES BONNES PRATIQUES

Forum national des initiatives des CMA (en parallèle de l'AG de juin 2019) :

- 250 participants. Présence de la ministre en charge de l'artisanat
- 28 stands, 10 mini-conférences interactives
- Recueil de 66 initiatives.

METTRE EN VALEUR LE RÉSEAU DES CMA PAR DES STATISTIQUES ET DES ENQUÊTES DE PERFORMANCE

- Enquêtes COVID-19 sur l'action auprès du réseau pendant les confinements ;
- Enquête de satisfaction auprès des artisans ;
- Indicateurs du contrat d'objectifs et de performance ;
- Enquêtes offre de services : enquête annuelle à partir des 65 indicateurs de l'offre de services. Valorisation auprès des pouvoirs publics et des entreprises.

APPUI JURIDIQUE AU RÉSEAU

CMA France a assuré les expertises nécessaires à la mise en place et au suivi des textes relatifs à la régionalisation (loi PACTE, loi Choisir son avenir professionnel et décrets d'application). Dans ce cadre, un certain nombre de textes de référence et de documents types ont été produits pour le réseau.

CMA France a couvert les principaux domaines du droit applicable au fonctionnement des chambres de métiers et de l'artisanat : marchés publics et droit des contrats, RGPD, propriété intellectuelle, élections, droit administratif, contentieux.

Elle a instauré une relation de qualité avec les services de la tutelle, matérialisée par des échanges réguliers portant sur des analyses juridiques partagées, des avis sur les projets de textes (loi PACTE, code de l'artisanat, décret CMA France, décret élections), gestion de projets (élections 2021).

Des synergies utiles à l'amélioration des flux d'information ont été mises en place à destination du réseau ainsi qu'un accompagnement personnalisé lorsque nécessaire.

Ont notamment été créés des groupes d'experts dans les domaines suivants : application du RGPD, marchés publics, élections 2021 et référents RH / statut du personnel.

RESSOURCES HUMAINES / STATUT DU PERSONNEL

La mandature 2016 - 2021 a été marquée par un dialogue social dense rendu nécessaire pour rattraper les précédentes années de blocage (4 CPN52 sur la période). Cet effort a permis de nombreuses avancées saluées à la fois par la tutelle et les organes de contrôle (cour des comptes et CGEFI).

Ces travaux ont permis d'asseoir le rôle de tête de réseau de CMA France, confirmé par le décret relatif aux compétences de CMA France. CMA France est un interlocuteur juridique et RH pour l'Etat et les chambres de métiers et de l'artisanat.

Outre l'appui quotidien au réseau, les projets suivants, importants pour la transformation du réseau, ont été menés à bien :

- Création dans chaque région de véritables directions des ressources humaines et intégration dans le statut du personnel des emplois nécessaires ; les directeurs des ressources humaines sont les référents régionaux auprès de CMA France ;

- Accompagnement au changement avec l'appui de consultants ;
- Accord sur la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences ;
- Création d'un référentiel de compétence unique ;
- Accord sur la prévention des risques psychosociaux et guide ;
- Accord sur la représentation locale des CMAR en constitution (commission paritaire régionale de transition) ;
- Kit de transfert des personnels (contexte CMAR au 1^{er} janvier 2021) ;
- Accords locaux et règlements des services type ;
- Chômage des contractuels (action de CMA France auprès de l'UNEDIC et du ministère du travail) ;
- Mise à jour et modernisation du statut du personnel : fiches emploi types, adaptation des emplois de management (directions régionales, territoriales), raccrochages avec la législation ;
- Plateforme de soutien psychologique pour les agents (Malakoff-Humanis) ;
- Télétravail ;
- Règlements intérieurs type des organismes de formation et des chambres de métiers et de l'artisanat de région.

Par ailleurs, CMA France travaille sur le développement de la marque employeur, l'évolution de la grille d'entretien professionnel, le renouvellement et la modernisation de l'offre de formation, notamment CPF et plan de développement des compétences, les rémunérations.

Enfin CMA France a particulièrement travaillé pour aider les chambres dans la gestion RH de la crise sanitaire.

AXE 4

POSITIONNER les CMA en interface des actions des territoires pour les entreprises artisanales



La mandature qui s'achève a permis au réseau des CMA de s'affirmer comme interlocuteur légitime et reconnu des collectivités. Durant la mandature, le réseau a été associé à de nombreuses consultations pour la mise en œuvre des programmes locaux, nationaux (Cœur de Ville, Petites villes de demain) et européens. Présent au Salon des maires et des collectivités locales depuis 2018, le réseau se positionne comme organisateur de l'action de proximité et relais des entreprises artisanales auprès des décideurs locaux. Les CMA ont également bâti une offre de services spécifique à destination des collectivités.

Initiatives déployées et actions menées durant la mandature :

S'APPROPRIER LES ENJEUX DES TERRITOIRES AFIN D'ÊTRE UN INTERLOCUTEUR LÉGITIME ET RECONNU

L'expertise des CMA et leur rôle de référence pour l'artisanat sont largement reconnus au niveau local. Selon une étude BVA, menée en juillet 2019, 98% des collectivités les connaissent et 86 % déclarent en avoir une bonne image.

Le réseau des CMA participe à de nombreuses consultations : SRDEII, SRADDET, programmes opérationnels européens, documents d'urbanisme.

La Loi PACTE, répondant à une demande de CMA France, a introduit une nouvelle obligation de conventionnement des conseils régionaux avec les CMA, afin de coordonner les orientations et actions de niveau régional pour la mise en œuvre du SRDEII.

L'artisanat est le moteur de la revitalisation des territoires :

- 80 % de participation des CMA au comité de pilotage Cœur de Ville ;
- Réseau des CMA partenaire du programme Petites Villes de Demain.

CMA à nouveau représentées au sein des CDAC en tant qu'expert sur l'impact des projets de grandes surfaces sur l'équilibre économique et l'emploi du territoire (loi ELAN).

DÉVELOPPER UNE POLITIQUE PRÉSENTIELLE FORTE POUR ÊTRE LE RELAIS DES ENTREPRISES AUPRÈS DES DÉCIDEURS

Plus de 300 points d'accueil dans l'hexagone et en outre-mer.

SE POSITIONNER COMME ORGANISATEUR DE L'ACTION DE PROXIMITÉ AUPRÈS DES ENTREPRISES ARTISANALES

Participation des CMA au Salon des maires et des collectivités locales de 2018 et 2019.

BÂTIR UNE OFFRE DE SERVICES SPÉCIFIQUE POUR LES COLLECTIVITÉS

- L'offre de services aux collectivités a été présentée dans le cadre du salon des maires et des collectivités territoriales 2018 et 2019 ;
- Déclinaison de l'offre de services dans le cadre des programmes de revitalisation Cœur de Ville et Petites villes de demain.

DÉVELOPPER UN OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE ET TERRITORIAL

- Coordination du réseau sur l'harmonisation des pratiques en matière d'observation ;
- Projet d'outil national en cours.

DÉFINIR LES OBJECTIFS DU TERRITOIRE AVEC LES COLLECTIVITÉS ET ÉTABLIR UNE FEUILLE DE ROUTE

- Rédaction d'un document « Les 6 priorités de l'Artisanat - notre contribution au Grand débat national » ;
- Rédaction d'un livre blanc « Les 5 propositions pour une politique Artisanale Européenne » ;
- Rédaction du livre blanc à destination des collectivités « Et si vous agissiez pour l'artisanat ». Ce livre blanc rassemble les actions mises en place par le réseau à destination des collectivités ainsi que les pratiques positives initiées par ces dernières pour encourager l'artisanat ;
- Rédaction d'une plaquette pour les élections régionales de juin 2021. Ce livre blanc rassemble les propositions du réseau pour encourager le développement de l'artisanat dans les politiques territoriales ;
- Rédaction d'un plaquette « Les propositions des CMA pour une relance durable de l'économie de proximité et de l'artisanat ».

CONCLURE DES ACCORDS-CADRES AU NIVEAU NATIONAL

- Convention entre CMA France et Régions de France ;
- Convention avec l'Association Nationale des Elus de la Montagne ;
- Convention avec France Rugby 2023.

ETABLIR DES CHARTES DE PROXIMITÉ AVEC LE BLOC COMMUNAL POUR ORIENTER LES ENTREPRISES VERS LA CMA

Présentation et diffusion de l'initiative remarquable de la région PACA sur les chartes de proximité lors du salon des maires 2018 et du forum des initiatives.

L'initiative a par la suite été déployée sur d'autres territoires dans le cadre de chartes de proximité ou de conventions de collaboration.

RENFORCER LES COMPÉTENCES EN MATIÈRE D'URBANISME ET D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Formations à destination des élus et des collaborateurs sur les enjeux territoriaux de l'artisanat et l'intervention dans le cadre des documents de planification.

PROPOSER DES PRODUITS PHARES IDENTIFIABLES AU NIVEAU NATIONAL À DESTINATION DES COLLECTIVITÉS

- Cité du goût et des saveurs ;
- Répar'Acteurs ;
- En projet : immobilier artisanal.

LANCER DES EXPÉRIMENTATIONS LOCALES AVEC DES PARTENAIRES ET DES CMA VOLONTAIRES

Projets européens : - E-Formation ;
- MADAME.

PORTER AVEC SES PARTENAIRES UN NOUVEAU MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL BASÉ SUR L'ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ

Au niveau européen et international, peuvent être citées diverses actions :

- Rencontres Franco-allemandes 2019 à Cologne ;
- Retour pendant la mandature de CMA France à SMEUnited ;
- Travail en étroite collaboration avec les organisations de

l'artisanat allemande (ZDH) et italienne (Confartigianato Imprese) dans le cadre du TRIO pour porter la vision de l'artisanat au niveau européen : demande conjointe de la prorogation du facteur supplétif pour les PME de la réglementation Bâle III ;

- Contributions du réseau des CMA portées dans le cadre des négociations européennes :
 - Contribution de l'artisanat au paquet vert ;
 - Extension des indications géographiques ;
 - Développement d'instruments financiers adaptés aux entreprises artisanales ;
 - Défense des intérêts de l'artisanat dans le cadre de la politique de cohésion.
- Livre blanc du réseau des CMA dans le cadre du débat sur les élections européennes ;
- Coopération pour le développement.

A cet égard, parmi les acquis de la mandature, peuvent être cités :

- Adoption en 2019 du Manifeste du réseau français des CMA « Agir en faveur de la coopération consulaire et francophone », qui a donné à notre réseau une plus grande visibilité dans l'espace de la coopération entre la France et les pays de l'Afrique francophone ;
- Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie de redynamisation des actions du réseau à l'international, qui a permis de multiplier par trois le nombre de CMA engagées au sein de la Conférence permanente des chambres consulaires africaines et francophones et de renforcer considérablement la force de proposition du réseau auprès des instances européennes en charge de la coopération. Dans ce cadre, lancement d'une initiative de diversification de partenariats dans le cadre d'une dynamique de transversalité et mutualisation dite « CMA International » ;
- Valorisation du modèle d'accompagnement et d'organisation de l'apprentissage du réseau des CMA auprès des collectivités territoriales, du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, du Ministère allemand

de la coopération, et de la Commission européenne, dans le cadre des multiples projets de coopération portés par le réseau en faveur des artisans, des petites chefs d'entreprise et de leurs corps intermédiaires, et du travail d'influence auprès de l'Assemblée nationale.

POUR SUIVRE LES RÉFLEXIONS SUR L'EUROPE ET LES TERRITOIRES

Engagé pour le développement et la défense de l'artisanat dans les territoires français et au niveau européen, le réseau vient de mettre en place deux groupes de travail : un groupe de travail « Europe » et un groupe de travail « Territoires ». Leurs objectifs sont respectivement de renforcer l'implication du réseau dans la mise en œuvre des politiques publiques européennes à destination de l'artisanat et de prendre en compte les problématiques liées aux spécificités territoriales pour accompagner toujours mieux les entreprises artisanales.

AXE 5

S'APPUYER sur les élus engagés pour l'artisanat, pour les entreprises artisanales

Les élus sont les acteurs incontournables de la représentation de l'artisanat. La mandature a permis de professionnaliser leur rôle et d'accentuer leur engagement dans les instances décisionnaires et consultatives. Pour leur permettre d'accomplir leurs missions, un accompagnement a été mis en place.

Initiatives déployées et actions menées durant la mandature :

DOTER L'ÉLU D'ÉLÉMENTS DE LANGAGE HARMONISÉS SUR L'ARTISANAT

- Livre blanc pour les élections municipales « Et si vous agissiez pour l'artisanat » présentant des initiatives exemplaires de collaboration entre CMA et communes / intercommunalités ;
- Diffusion d'éléments de langage au réseau sur les dossiers clés ;
- Diffusion hebdomadaire de l'activité parlementaire.

PROPOSER DES FORMATIONS OBLIGATOIRES ADAPTÉES AU PARCOURS DES ÉLU(E)S

Des formations spécifiques ont été proposées sur le rôle de l'élu (au moins une dizaine réalisée).

RENFORCER LA PLACE DES FEMMES AU SEIN DU RÉSEAU

Le réseau des CMA s'appuie sur 2 500 chefs d'entreprise élus par leurs pairs tous les 5 ans.

La proportion des femmes élues (33 % de femmes parmi les 2 500 élus de CMA) ainsi que celle de femmes présidentes de CMA (17 femmes présidentes sur 113) sont en augmentation.

Un quota de 33 % de femmes a été appliqué pour les listes

électorales en 2016, ce quota, fixé par la loi, est de 40 % pour les élections de 2021 qui auront lieu en octobre prochain et sera de 50 % en 2026. Une plus grande représentation de femmes, et même une parité parfaite dans cinq ans, est donc attendue sur les prochaines mandatures. C'est une progression importante puisque la proportion de femmes est à ce jour d'environ 25 % dans le corps électoral.

A CMA France, les commissions thématiques préparant les décisions d'assemblée générale sont toutes co-présidées par un tandem femme-homme.

Les présidences des commissions des finances, des formations, des affaires générales et du développement économique et territorial sont assurées par des femmes.



CHAQUE JOUR, À VOS CÔTÉS



CRISE SANITAIRE : mobilisation du réseau

**Les Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

c'est utile !

Oui, nous sommes utiles !

Depuis plus d'un an, notre pays affronte une crise sanitaire inédite, aux conséquences aussi brutales que profondes pour notre économie et nos entreprises. Dès le premier jour de cette crise, le réseau des CMA s'est mobilisé avec pour seul mot d'ordre celui d'être utile.

Les CMA ont été utiles lorsqu'elles ont pris 3,2 millions de contacts en trois mois de confinement avec les artisans pour les accompagner et les orienter vers les aides dont ils avaient besoin et auxquelles ils pouvaient prétendre.

Elles ont été utiles lorsqu'elles ont permis en seulement quatre mois à plus de cinq mille entreprises de bénéficier d'un diagnostic pour profiter des opportunités et des solutions innovantes offertes par le numérique.

Elles ont été utiles, comme elles le sont chaque année, quand elles accompagnent les artisans à chaque moment de leur vie, pour apprendre, exercer et transmettre leur savoir-faire, tout en l'adaptant à l'évolution de leur quotidien.

Les CMA forment environ 100 000 jeunes par an : elles sont leader de la formation par apprentissage, une formation d'excellence, concrète, et aux perspectives d'embauche fortes.

Les CMA sont et resteront les acteurs du dernier kilomètre, utiles aux artisans.

LE RÉSEAU DES CHAMBRES DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT PROCHE DE VOUS AVEC :



mobilisés pour continuer à faire battre le cœur de l'artisanat dans tous les territoires.



Son budget

La TFCMA (taxe pour frais de chambres consulaires), contribue à 25 % du budget du réseau, avec 203 millions d'euros perçus.

Accompagner les artisans, développer leur activité et les conseiller dans cette crise hors normes, c'est utile !

ACCOMPAGNER ET INFORMER 1,7 MILLION D'ARTISANS

Établissements publics sous tutelle de l'État, les CMA sont l'interlocuteur de premier niveau pour les artisans :

- Veille permanente sur l'ensemble des mesures de gestion de la crise avec un mail national d'information : soutienartisanat@cma-france.fr ;
- Fil d'informations continu des dispositifs d'aides disponibles ;
- Enquêtes nationales sur la situation des artisans ;
- Participation de CMA France au comité national anti-crise ;
- Soutien psychologique aux artisans : numéro vert national et formation des agents au dispositif porté par l'association APESA ;
- Aide à l'approvisionnement des masques lors du premier confinement : dispositif CDiscount et La Poste & accompagnement des CMA pour la fabrication de masques par le biais de l'opération Répar'Acteurs, avec 14 000 couturières (250 000 à 500 000 masques produits par jour).



3,2 millions
de contacts



641 000
appels téléphoniques
(entrants ou sortants)



2 529 000
courriels



+ de 20
enquêtes
régionales
auprès des artisans



+ de 40
plateformes /annuaires
de vente en ligne
pour les artisans



+ de 30 nouveaux
dispositifs
d'accompagnement



SOUTENIR LES ARTISANS

- Mise en place d'une campagne d'engagement relayée sur les réseaux sociaux #TousAvecNosArtisans ;
- Mise en place d'un partenariat avec la plateforme Soutien-commerçants-artisans.fr.
→ **Près de 2,5 millions d'euros collectés pour les artisans.**

ÊTRE AU RENDEZ-VOUS DU PLAN DE RELANCE

Pour soutenir les artisans, plusieurs campagnes ont été menées de front pour informer, rassurer et inciter les artisans à contacter leur chambre de métiers et de l'artisanat pour être orientés vers leurs offres et les produits qu'elles proposent et bénéficier des dispositifs d'aides.

Pour donner à notre économie un nouvel élan, le réseau des CMA a proposé en juin 2020, 12 mesures fortes pour une relance durable de l'artisanat et des entreprises de proximité qui s'articulent autour de trois axes :



- A - Investir sur la production locale et durable ainsi que sur le Made in France ;
- B - Garantir le financement des entreprises artisanales ;
- C - Mener une stratégie d'alliance forte et concertée : Europe - Etat - Collectivités territoriales.

RELAIS DES AIDES DANS LE CADRE DE FRANCE RELANCE :

Accompagnement et information des entreprises artisanales. Campagne de communication dès octobre 2020 dans les médias pour promouvoir la mobilisation des CMA pour l'application de ces dispositifs.

PERMETTRE AUX ARTISANS DE BÉNÉFICIER DES OPPORTUNITÉS OFFERTES PAR LE NUMÉRIQUE, C'EST UTILE !

Depuis 4 mois, les #CMA ont réalisé :



Le diagnostic numérique réalisé par les CMA :



De nouvelles solutions numériques ont également été mises en place :

PLATEFORME E-FORMATION : En réponse à la crise sanitaire de la COVID-19, le réseau a lancé sa plateforme nationale de formation à distance e-formation.artisanat.fr.

SITE AIDES-ENTREPRISES : Ce site permet de retrouver toutes les aides financières y compris celles liées à la covid avec un espace dédié pour les mesures du Plan France Relance pour les TPE.

VEILLE ARTISANAT : Un accès immédiat aux informations d'actualité sur l'évolution du secteur de l'artisanat, avec un service d'alertes personnalisables, quotidien ou mensuel.

ACCOMPAGNER LES ARTISANS DANS LEUR TRANSITION ÉCOLOGIQUE, C'EST UTILE !

Les chambres de métiers et de l'artisanat disposent d'un réseau d'une centaine de conseillers d'entreprises en charge des questions environnementales et dont l'expertise est reconnue.



Les objectifs du plan d'accélération de la transition écologique des artisans :



FAVORISER L'ENTREPRENEURIAT ET ACCOMPAGNER LES RECONVERSIONS PROFESSIONNELLES, C'EST UTILE !

Chaque année, les CMA informent et orientent :



FORMER LA PROCHAINE GÉNÉRATION D'ARTISANS, C'EST UTILE !

Acteur majeur de l'apprentissage, le réseau des CMA a proposé la **#GarantieApprentissage** en juin 2020 afin de sécuriser l'emploi des jeunes et accompagner la reprise des entreprises.



Dans la continuité de cet engagement, le 24 juin 2020, le réseau des CMA a organisé les premières Journées Portes Ouvertes - JPO - virtuelles de ses 136 CFA avec la mise en ligne d'une carte interactive sur le portail artisanat.fr : « Déconfiner ton avenir, choisis l'apprentissage ».

Des solutions mises en place pour la formation des jeunes :

PRÉPA
Apprentissage



La « Prépa Apprentissage », au sein du centre de formation, est une passerelle qui permet de préparer un métier quelle que soit la période de l'année et à travers un parcours personnalisé.

« Cap Artisanat » est un dispositif d'orientation et d'accompagnement individualisé ou collectif vers les métiers de l'artisanat pour les jeunes de moins de 26 ans identifiés comme NEET (ni en emploi, ni en formation, ni en éducation).

 **6 300**
jeunes accompagnés

 **1 900**
jeunes accompagnés

CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT ET À L'AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES, C'EST UTILE !

Les CMA sont en appui des collectivités pour mettre en œuvre les projets d'implantation, de préservation et de valorisation des entreprises artisanales.



92%
des élus locaux
reconnaissent cette expertise



Chambres
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

RETROUVEZ-NOUS SUR

ARTISANAT.FR -     